



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 8300 du 11 septembre 2023 de Monsieur le Député Gusty Graas.

1) Pour quelles raisons cet hôpital n'est pas en mesure de donner une suite favorable aux demandes de patients ? Combien de personnes sont concernées ?

L'augmentation progressive des demandes de rendez-vous implique dans certaines spécialités des délais d'attente importants qui en découlent, notamment lorsque les examens ne sont pas signalés comme urgents. Etant donné que les rendez-vous non urgents et non complexes peuvent être pris en charge par des médecins spécialistes en dehors de l'hôpital en fonction de la pathologie concernée, le Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) s'est vu obligé de prioriser les examens relatifs aux cas complexes et aux urgences, assurant ainsi leur prise en charge sans exception des examens gastro-entérologiques. Cette procédure concerne actuellement 7 à 10 demandes par semaine en gastro-entérologie, ce qui représente moins de 5% de l'ensemble des demandes.

L'hôpital informe que malgré les améliorations infrastructurelles et en ressources mises en oeuvre, notamment par l'ajout d'un spécialiste supplémentaire par rapport à 2022 et des mesures d'optimisations qui devraient permettre de réaliser 800 examens de plus en 2023 par rapport à 2022 (en 2022, un total de 7.147 examens a été réalisé, comprenant 3.191 gastroscopies et 3.148 coloscopies), la demande en gastro-entérologie de consultations ambulatoires et d'examen ambulatoires continue d'augmenter.

Cette augmentation de la demande d'examen ne se limite pas à la gastro-entérologie, mais affecte également d'autres spécialités, notamment la cardiologie. Une mesure similaire a donc été mise en place. Dans le contexte de la cardiologie, 73 patients ont été renvoyés sur 6 mois sur 13.060 patients vus en consultation de cardiologie, ce qui correspond à 0,55% et 4.269 demandes ont été adressées par des médecins externes dont 73 ont été refusées, ce qui correspond à moins de 2%.

2) Est-ce que d'autres hôpitaux du pays connaissent des problèmes similaires ?

Une mesure similaire à celle de l'hôpital précité n'a pas été renseignée par les autres hôpitaux.

3) Par quels moyens Madame la Ministre entend-elle remédier à cette situation préoccupante ?

Le Ministère de la Santé a sensibilisé les acteurs à optimiser leur processus de prise de rendez-vous et de mettre en place une interaction entre les différents hôpitaux afin de pouvoir adresser au mieux les demandes d'examen urgents.

Il est à souligner que des rendez-vous non urgents peuvent également être pris en charge par des médecins spécialistes en dehors de l'hôpital en fonction de la pathologie concernée.

Luxembourg, le 16 novembre 2023

La Ministre de la Santé
(s.) Paulette Lenert